

Au Conseil communal

**INTERPELLATION** : Financement de campagnes de votations ; la Municipalité tape une nouvelle fois dans les caisses de la Ville !

Développement :

Après la votation sur l'initiative D'Artagnan, puis l'engagement dans la campagne en vue des élections communales de mars 2011, la Municipalité puise à nouveau dans la bourse des contribuables lausannois pour financer un engagement politique.

Aujourd'hui, cette nouvelle contribution en faveur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) apparaît comme un financement direct aux partisans de la nouvelle loi précitée ! Notre parti constate que l'argent des contribuables lausannois sert à soutenir les campagnes de votations de certains élus en contribuant à leur réélection.

Questions à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité justifie-t-elle son engagement dans la campagne en faveur de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire ?
2. Quel est le montant total investi par la Municipalité dans cette campagne ?
3. Une proportion d'électeurs ne souhaite pas de cette nouvelle loi. Comment expliquer alors qu'ils contribuent indirectement à la campagne électorale au travers de leurs impôts ?

Lausanne, le 30 août 2011



Philippe Ducommun, Conseiller communal  
Lausanne